

**DELIBERATION N° 47-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 20 février 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Michel TOSCAN.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
BLANC André	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	PONCET Denis
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	MENDEZ-DIAZ Philippe	GARNIER Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	BALME Eric	FOGLIA Maxence
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	MORA Serge

**Absents excusés représentés :** SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), CIOT Xavier (pouvoir à TRAPANI Mary), DURAND Bernard (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à LAURENS Patrick), CURT Jean-Pierre (pouvoir à GIRAUD Murielle).

Madame la Présidente, Coraline SAURAT, étant sortie de la salle du conseil durant la procédure de vote :

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	47
Nombre de pouvoirs :	08
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>55</b>

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET ANNEXE SPANC**

Vu la délibération n° 37-25 en date du 6 mars 2025, portant adoption du compte de gestion ;

Vu la délibération n° 40-25 en date du 6 mars 2025, portant nomination de la présidence de séance pour le vote des comptes administratifs ;

Considérant que le compte administratif retrace l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice écoulé,  
Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le comptable public,  
Considérant que le compte administratif respecte les principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre,

Après présentation des sections de fonctionnement, investissement, le compte administratif est soumis au vote de l'assemblée sous la présidence proposée du Vice-président délégué aux finances.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par la Présidente,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, l'unanimité,

→ **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE SPANC		DEPENSES	RECETTES	Solde exécution
<b>Réalisation Exercice</b>	Section exploitation	<b>11 199,29</b>	<b>18 600,00</b>	7 400,71
	Section investissement	<b>18 714,04</b>	<b>18 714,00</b>	0,04
		+	+	
<b>Report exercice N-1</b>	Report section fonctionnement		<b>72 789,40</b>	80 190,11
	Report section investissement	<b>0,26</b>		0,30
		=	=	
<b>Total réalisation + report</b>		<b>29 913,59</b>	<b>110 103,40</b>	80 189,81
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	Section exploitation			
	Section investissement	134 005,70	134 006,00	
<b>Résultat Cumulé</b>	Section exploitation	<b>11 199,29</b>	<b>91 389,40</b>	80 190,11
	Section investissement	<b>152 720,00</b>	<b>152 720,00</b>	
	<b>Total cumulé</b>	<b>163 919,29</b>	<b>244 109,40</b>	80 190,11

- **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 6 mars 2025

**Le Vice-président délégué,**

**Dominique LE TRAOU**

